

Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**



## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET : BUREAU DE CONTROLE ALVI - CONTRAT POUR LE CONTROLE DE SECURITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRES DE JEUX**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu le Code de Consommation et notamment son article L 421-3 portant sur l'obligation de contrôles de sécurité des équipements sportifs  
Vu le décret 96-1136 portant sur l'obligation de contrôle de sécurité des aires de jeux,  
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Vu le contrat proposé par le Bureau de Contrôle ALVI situé 112 avenue de Paris à Vincennes 94300 et représenté par Madame Angéline VICENTELLI pour contrôler les équipements sportifs et aires de jeux situés sur la commune,

### DECIDE

DE SIGNER avec le Bureau de Contrôle ALVI situé 112 avenue de Paris à Vincennes 94300 et représenté par Madame Angéline VICENTELLI un contrat pour la réalisation des contrôles de sécurité réglementaires et normatifs aux équipements sportifs et aires de jeux. Le montant des contrôles annuels pour 2025-2026-2027 et 2028 est de 6 120 € HT, soit 7 344 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 6 février 2025.

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT